

Guide DUMAS pour l'étudiant

Présentation du portail DUMAS

[DUMAS](#) (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) est un portail d'archives ouvertes de travaux d'étudiants à partir de bac+4 validés par un jury, dans toutes les disciplines. DUMAS permet donc de diffuser votre mémoire à tous via Internet.

DUMAS n'est pas en auto-archivage, le dépôt des mémoires est pris en charge par les professionnels de la documentation.

Prérequis au dépôt dans la collection UJM

Ces prérequis ne sont pas exhaustifs. Veuillez-vous référer à vos enseignants ou au **document sur les consignes de rédaction du mémoire** pour posséder des informations complémentaires.

Le mémoire doit contenir **un résumé d'une centaine de mots** ainsi qu'une liste de mots-clés en champ libre (entre 5 et 10), ceux-ci ont pour but de faciliter le dépôt dans la collection DUMAS. Une feuille de style peut être consultée pour connaître la structure adéquate du mémoire.

La reproduction des œuvres, images, photographies, interviews implique **l'autorisation d'utilisation des auteurs si celles-ci sont protégées par le droit d'auteur**. Les courtes citations (inférieures à 40 mots environ) sont autorisées, celles-ci rentrant dans le cadre de l'exception pédagogique. Il est cependant obligatoire **de respecter l'intégrité de l'œuvre et d'indiquer la référence de façon claire et visible**. La référence de l'œuvre doit se faire selon **les normes bibliographiques** arrêtées par l'équipe enseignante. L'étudiant peut retrouver des conseils sur les normes bibliographiques dans l'onglet méthodologie des [Guides par discipline](#).

Les données personnelles d'une personne ne peuvent apparaître dans le mémoire. Ainsi, il faut impérativement masquer les éléments suivants si aucune autorisation d'utilisation officielle n'a été donnée (liste non-exhaustive) :

- Noms, prénoms (sauf pour l'auteur et le directeur du mémoire qui doivent apparaître sur la page de titre du document)
- Adresse personnelle
- Adresse mail personnelle
- Numéro de téléphone personnel

Pour les données relatives à une entreprise ou à un établissement (histoire, organisation et fonctionnement, données budgétaires, présentation de l'équipe), l'auteur du mémoire doit obtenir le consentement de l'entreprise ou de l'établissement.

Autorisation de diffusion

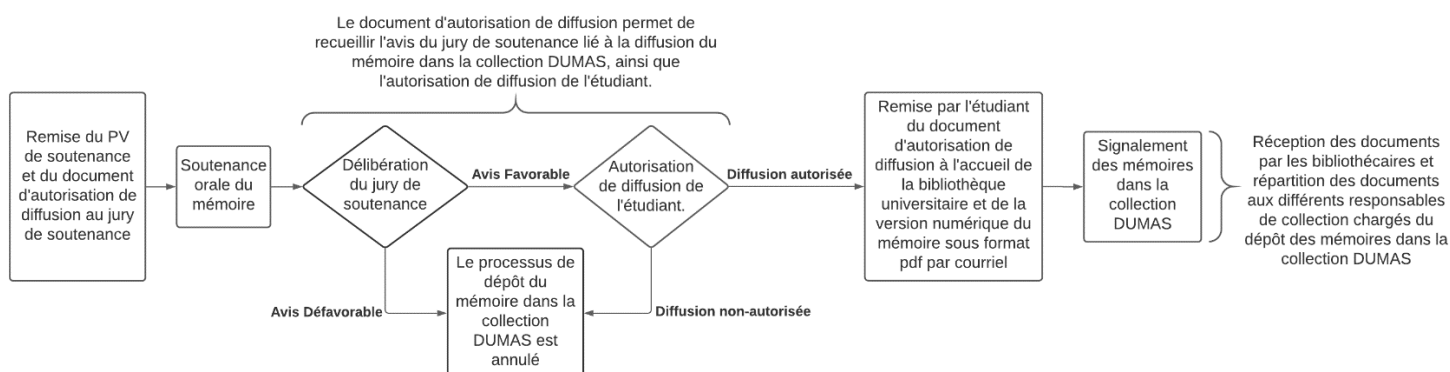
L'autorisation de diffusion de l'auteur du mémoire est nécessaire pour le dépôt dans la collection UJM du portail DUMAS. Cette autorisation de diffusion est remplie lors de la soutenance orale du mémoire en complétant le document d'autorisation de diffusion. Ce document est donné à remplir à l'auteur si le mémoire a reçu l'avis favorable des membres du jury de soutenance pour la diffusion du mémoire dans le portail DUMAS.

L'auteur possède plusieurs modalités de diffusion dans le cas de son autorisation. L'auteur peut diffuser directement son mémoire dans le portail DUMAS, mais peut aussi faire une diffusion différée grâce à une période d'embargo. Si jamais le mémoire demande des modifications mineures pour son éligibilité au dépôt dans le portail DUMAS, il peut rendre une version corrigée de son mémoire selon les demandes faites par les membres du jury de soutenance dans un délai de 3 mois suivant la soutenance orale de son mémoire. Les modifications demandées apparaîtront dans le document d'autorisation de diffusion.

L'auteur peut aussi refuser la diffusion de son mémoire dans la plateforme DUMAS. Il faut préciser que son mémoire papier sera, en aucun cas, conservé par les bibliothèques universitaires.

L'auteur peut modifier les conditions de diffusion après le dépôt de son mémoire dans la collection DUMAS en contactant les professionnels de la documentation à cette adresse mail : francoise.carbonneil@univ-st-etienne.fr.

Dépôt du mémoire dans le mémoire DUMAS



Le dépôt du mémoire est pris en charge par les professionnels de la documentation. L'étudiant doit fournir le document d'autorisation de diffusion qu'il aura reçu lors de la soutenance, ainsi qu'une version numérique de son mémoire en format PDF.

L'autorisation de diffusion est déposée à l'accueil de la bibliothèque universitaire responsable du dépôt dans le portail DUMAS (Ex : pour l'UFR SHS, le dépôt du document d'autorisation de diffusion sera fait à l'accueil de la BU Tréfilerie).

Si l'étudiant ne peut faire parvenir l'autorisation de diffusion à l'accueil de la bibliothèque universitaire responsable du dépôt dans le portail DUMAS à cause de circonstances exceptionnelles, une version numérique du document d'autorisation de diffusion devra être rempli et envoyé par courriel à cette adresse mail : francoise.carbonneil@univ-st-etienne.fr. La complétion et la signature du document d'autorisation de diffusion numérique peut se faire avec le logiciel Adobe Acrobat Reader DC.

La version numérique du mémoire doit être envoyée par courriel à cette adresse mail : francoise.carbonneil@univ-st-etienne.fr. Il est préférable que l'étudiant utilise son adresse mail universitaire pour l'envoi des fichiers.